

## NOTE D'INFORMATION

### WINEO OBLIG SECURITE

Nature juridique  
FCP

Société de gestion  
WINEO GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

  
Ikhlas METTIOUI  
Directeur Gestion d'actifs  
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP24078 en date du 12/07/2024.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WINEO GESTION** sise à **12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca – Maroc** représentée par **M. El Houssine SAHIB** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

El Houssine  
SAHIB

**WINEO GESTION**  
12, Rue Assakhaoui Qr. de l'Hippodrome  
Casablanca - Maroc  
Tél. : +212 (5) 22 94 48 84/85  
Fax : +212 (5) 22 94 16 34

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : WINEO OBLIG SECURITE
- Nature juridique : FCP
- Code Maroclear : MA0000042038
- Date et référence de l'agrément : 11/08/2023, GP23140
- Date de création : 13/08/2013
- Siège social : 12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome  
20100 Casablanca – Maroc
- Durée de vie : 99 ans
- Exercice social : 01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre
- Apport initial : 1.000.000 de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : 1.000 Dirhams
- Société de gestion : WINEO GESTION sise à 12, Rue Assakhaoui,  
Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca –  
Maroc représentée par M. El Houssine SAHIB.
- Etablissement dépositaire : CIH BANK sise à 187, avenue Hassan II 20019  
Casablanca représentée par M. Morad MIMOUNI  
et M. Abdelhakim AGOUMI.
- Commercialisateurs :

| Etablissements<br>commercialisateurs | Responsable à contacter | Téléphone  |
|--------------------------------------|-------------------------|------------|
| WINEO GESTION                        | EL HOUSSINE SAHIB       | 0522944884 |
| CIH BANK                             | M.Saad Hajji Ouafi      | 0522479479 |

- Commissaire aux comptes : A.SAAIDI ET ASSOCIES représenté par M. Bahaa  
SAAIDI



## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations MLT
- Sensibilité min : 3
- Sensibilité max : 7
- Indice de référence : 100% MBI (Moroccan Bond Index) tel que publié par BMCE Capital.
- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est de permettre aux porteurs de parts de maximiser le rendement de leur investissement à long terme à travers la sélection de titres de créances émis ou garantis par l'Etat, conformément à la réglementation en vigueur. Le fonds a pour objectif également de surperformer son indice de référence.

- Stratégie d'investissement :

Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 100%, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devise à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de:

- Obligations émises ou garanties par l'Etat;
- Titres de créances négociables garantis par l'état ;
- Titres d'OPCVM dont l'actif est constitué de titres de créances émis ou garantis par l'état à hauteur de 100%.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.

- Durée de placement recommandée : 3 ans.
- Souscripteurs concernés : Grand public.

### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **29/10/2013**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, chaque vendredi. Si le vendredi est férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée dans les locaux de Winéo Gestion et des agences du CIH BANK le premier jour ouvré qui suit sa détermination.**

**Elle est publiée également dans un journal d'annonces légales selon une périodicité hebdomadaire.**

- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Siège de la société Winéo Gestion et des agences du CIH BANK.**
  - **Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.**
  - **Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**
  - **Les demandes de souscription et de rachat doivent être reçues avant 12h30 le jour du calcul de la valeur liquidative pour être exécutées sur la base de cette dernière. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.**
- Affectation des résultats : **capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.**
- Régime fiscal : **le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.**



#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachat s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés.
  - Cas d'exonération :
    - A la discrétion du réseau placeur. Toutefois, dans le cas où un porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, la commission de souscription/rachat est nulle.
- Frais de gestion :
  - 2% HT au maximum par an. Les frais de gestion devant être encourus par FCP Winéo Oblig Sécurité sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Winéo Gestion. Le règlement des frais de gestion provisionnés à la société de gestion se fait selon une périodicité hebdomadaire.

○

| Libellés Frais de gestion          | Taux Frais de gestion                     |
|------------------------------------|-------------------------------------------|
| 1-Frais du Dépositaire             | 0,04% HT                                  |
| 2-Frais de l'AMMC                  | 0,025% HT                                 |
| 3-Frais Maroclear annuels          | 3.600 HT                                  |
| 4-Frais Maroclear trimestriels     | Selon les conditions en vigueur           |
| 5-Frais du Commissaire aux Comptes | 20.000 HT                                 |
| 6-Frais de publications            | Selon les tarifs du journal               |
| 7-Prestations Winéo Gestion        | Frais de Gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6) |